

Département de Seine et Marne
Canton de DAMMARTIN-EN-GOELE

Nos Réf. ca

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers L'an deux mil dix, le 05 juillet à 19 heures 30,

En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni
Présents : 13	à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Votants : 15	Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.

**Date de
Convocation**
29/06/2010

Date d'affichage
12/07/2010

Etaient présents : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mmes Bernadette Martinez, Géraldine Otto, Mr Franck Picco, Mme Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, David Michel, Alain Sanchez, Gérard Faucher, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.

Absents excusés représentés : Mme Roselyne Blanc pouvoir donné à Mr Serge Menu ; Mr Olivier Gibault pouvoir donné à Mme Bernadette Martinez.

Absent : Mrs Jean-Luc Sauneuf, Fabrice Pouilly.

Secrétaire de séance : Mr Franck Picco.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 2 ; Nombre de mariage : 1 ; nombre de décès : 1. Nombre de demandeurs d'emploi : 90 au 15 juin 2010.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, lequel est le suivant :

✓..... Avancement de grade.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Informations diverses

↳ Travaux du pont :

Monsieur le Maire informe que les travaux de consolidation du pont avancent doucement mais ils devraient se terminer avant le 15 septembre 2010. **Monsieur le Maire** indique que certaines personnes manquent de civisme ; en effet, plusieurs incidents se sont déroulés, le feu alternatif étant régulièrement en panne, les automobilistes forcent le passage et se retrouvent à deux sur le pont lequel ne peut supporter qu'un véhicule. Les gens se disputent, et même se battent ! **Monsieur le Maire** informe que pour éviter que ce genre d'attitude perdure, il vient d'obtenir un boîtier permettant la remise en route du feu alternatif dès qu'il a connaissance de son dysfonctionnement.

↳ Enfouissement des réseaux rue Henri Dunant :

Monsieur le Maire informe que la procédure d'appel d'offres mise en place par le SMERSEM concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue Henri Dunant est en cours jusqu'au 9 juillet. Suite à cette mesure, le marché suivra son cours, une entreprise sera désignée et la municipalité aura connaissance du montant des travaux lesquels pourront probablement débuter en septembre ou en octobre 2010.

↳ Enfouissement des réseaux rues des Chevaliers et Pencheret :

Monsieur le Maire informe que le dossier de projet d'enfouissement des réseaux rues des Chevaliers et Pencheret a été retenu par le SMERSEM. L'estimatif des travaux sera connu courant septembre afin de prévoir cette dépense au budget de l'exercice 2011 ; une fois que ces travaux seront réalisés, le virage de la rue des Chevaliers pourra être coupé permettant une meilleure visibilité. **Monsieur le Maire** indique que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique rue Charles Hildevert sont programmés pour l'année 2011. **Monsieur le Maire** termine en indiquant qu'à ce jour environ 12.000 mètres de réseaux sont enfouis sur la Commune de Oissey ; avec les rues Pencheret et des Chevaliers, il faut ajouter environ 200 mètres et tous les réseaux de la Commune seront enfouis. Les bienfaits de ces enfouissements ne sont pas uniquement esthétiques car il s'avère que suite à une réunion avec ERDF, il en ressort qu'aucune coupure électrique ne s'est produite sur la Commune depuis janvier 2008.

Monsieur Gérard Faucher intègre la séance, il est 19 heures 40.

Avancement de grade.

Monsieur le Maire expose qu'un agent de la collectivité en poste au grade de rédacteur principal peut prétendre passer au grade de rédacteur chef ; pour ce faire et avant de soumettre le dossier d'avancement de grade de cet agent au Centre de Gestion, il appartient à l'assemblée délibérante de confirmer le taux promu promouvable lequel a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour un taux de 100 % au grade de rédacteur chef.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Travaux de revêtement des sols de l'Ecole Charles Lecour – Demande de subvention Fonds E.CO.LE.

Monsieur le Maire expose que la demande de constitution des dossiers de demandes de subventions dans le cadre du fonds E.CO.LE arrive de plus en plus tard. En effet, il y a encore peu de temps, les demandes arrivaient en Mairie courant avril pour un dépôt en septembre, ce qui permettait de constituer un dossier solide et bien réfléchi mais à ce jour, elles arrivent fin juin pour un dépôt au plus tard le 30 juillet. La plupart des communes n'ont donc pas le temps nécessaire pour déposer leurs dossiers. **Monsieur le Maire** indique qu'après concertation avec Madame la Directrice du Groupe Scolaire Charles Lecour, Virginie Caron, les travaux urgents au sein de l'école sont le remplacement des revêtements des sols. **Monsieur le Maire** informe donc, que concernant ce projet de travaux de remplacement des revêtements des sols de l'Ecole Charles Lecour, lesquels sont fortement détériorés du fait de leur ancienneté, la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds E.CO.LE au chapitre entretien de locaux scolaires existants. **Monsieur le Maire** informe que le montant de ces travaux s'élève à la somme H.T. de 13.480,00 euros subventionnable à hauteur de 35 % de ce coût.

Le Conseil Municipal émet à avis favorable à l'unanimité.

Travaux de réfection de la cour de l'Ecole Primaire Charles Lecour – Demande de subvention Fonds E.CO.LE.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de retirer ce point de l'ordre du jour n'ayant pas eu le temps nécessaire d'analyser l'ensemble des travaux à effectuer. En effet il est peut-être souhaitable de réaliser de gros travaux avec un sol un peu plus souple pour diverses activités, si cela est possible, et il faudrait aussi prévoir des bancs, etc... C'est la raison pour laquelle ce programme sera soumis l'année prochaine.

Retrait de la délibération numéro 10/12 du conseil municipal du 08 mars 2010.

Monsieur le Maire expose que par délibération numéro 10/12 en date du 08 mars 2010 les membres du conseil municipal ont à l'unanimité, autorisé la signature d'un devis et l'établissement de dossiers de demandes de subventions les plus larges.

Monsieur le Maire informe que suite à cette mesure, d'autres devis ont été réceptionnés en Mairie et il s'avère que ces derniers sont moins onéreux pour des prestations plus importantes. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de supprimer cette délibération numéro 10/12 du conseil municipal du 08 mars 2010.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Réalisation de deux pistes cyclables – Demande de subvention.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en sécurité des piétons et des vélos, il est nécessaire de procéder à la réalisation de deux pistes cyclables de la façon suivante :

- La première : Mise en accessibilité de la fin de la voirie rue Henri Dunant afin de rejoindre la piste cyclable intercommunale menant au Collège Jean des Barres, permettant un accès sécurisé, notamment pour les enfants se rendant au collège,
- La seconde : Mise en accessibilité de la rue de Condé à la Sente rurale dite « Pont Pencheret » permettant un accès sécurisé pour rejoindre la piste cyclable déjà existante, située au Sud de la Commune.

Monsieur le Maire informe que pour financer le coût total de ces deux opérations lequel s'élève à la somme globale de 31.161 euros H.T., il est nécessaire de faire la demande de subventions les plus larges et d'autoriser la signature des deux devis présentés ; l'un d'un montant H.T. de 16.650 euros et l'autre d'un montant H.T. de 14.511 euros.

Le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 14,

Contre : 1 (Mr David Michel),

Abstention : 0.

Travaux de voirie rue de la Forcière – Signature d'un devis.

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en vente des deux parcelles de terrain lesquelles sont situées rue Quincampoix, afin de permettre de réaliser des travaux dans cette résidence, un terrain a été vendu et l'autre est à la vente ; Il est donc possible de lancer des travaux. Suite à différentes réunions, il a été convenu de réaliser dans un premier temps les travaux de la rue de la Forcière. En effet, cette rue est fortement dégradée, n'ayant jamais été bitumée. La voirie est en béton et au ras des portillons. Il avait été envisagé de procéder à la réfection de cette voirie soit à nouveau en béton, soit en résine mais suite à des sondages réalisés par les agents de la municipalité, il s'avère que le béton actuel est d'une hauteur d'environ 15 centimètres lequel est posé sur 2 à 3 centimes de grave. Il a donc été décidé d'effectuer entièrement la voirie en bitume, afin que cette rue reste en état à long terme. Vu le coût important des travaux, trois devis ont été sollicités, l'écart de prix entre ces trois devis est important pour la même qualité de travaux. **Monsieur le Maire** propose par conséquent aux membres présents de retenir le devis présenté par l'Entreprise SMPRB sise 22 à 30, allée de Berlin – Z.I. – 93320 Les Pavillons sous Bois – lequel s'élève à un montant H.T. de 93.544,84 euros (quatre vingt treize mille cinq cent quarante quatre euros quatre vingt quatre centimes) soit T.T.C. de 111.879,63 euros, lequel est le moins onéreux pour les mêmes prestations que les autres. **Monsieur le Maire** ajoute que ce devis comprend la réalisation de la voirie ainsi que de l'éclairage public, un poteau supplémentaire sera d'autre part installé, les travaux pourront démarrer courant septembre. Les habitants seront prévenus pour laisser libre accès à l'entreprise. La durée des travaux sera probablement de trois semaines. **Monsieur Gérard Faucher** demande que vont devenir les arbres plantés dans cette rue ? **Monsieur le Maire** répond qu'il n'y a plus d'arbre depuis longtemps. **Monsieur le Maire** fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour les habitants de cette rue et ajoute que la vente du premier terrain a été consentie pour un montant de 137.500 euros, que le coût des viabilités s'élève à la somme de 55.000 euros environ ; qu'effectivement le coût des travaux dépasse la vente du premier terrain mais la rue de la Forcière est celle qui avait le plus besoin d'une remise en état et ajoute qu'il reste la vente du second terrain. Dès qu'il sera vendu, la recette restante servira à réaliser les différents travaux de la résidence.

Questions diverses.

✓..... **Monsieur le Maire** informe des festivités du mardi 13 juillet prochain, à savoir :

- 21 heures : retraite aux flambeaux,
- 23 heures : feu d'artifice.

La retraite aux flambeaux passera par la nouvelle piste cyclable afin de permettre aux administrés de découvrir les lieux.

✓..... **Monsieur le Maire** informe que Monsieur Olivier Gibault, Conseiller Municipal, élabore un plan reprenant tous les parcours cyclables réalisés sur la commune ; ces derniers deviennent assez importants par rapport à la superficie de la Commune. **Monsieur le Maire** se réjouit que les personnes puissent se promener à pied ou à vélo dans des endroits sécurisés.

✓..... **Monsieur le Maire** demande à l'assemblée s'il y a des questions. **Monsieur Jean-Louis Ragon** Adjoint au Maire répond qu'il en a une. Monsieur le Maire lui laisse donc la parole.

✓..... **Monsieur Jean-Louis Ragon** indique qu'il parle au nom des représentants de la rue Charles Hildevert. En effet, concernant le projet de travaux dans le cadre du contrat triennal de voirie, il a pu constater que suite aux derniers plans réceptionnés de la DDEA, des coussins berlinois figurent sur celui-ci alors qu'il en avait demandé la suppression du fait que la quasi-totalité des maisons de cette rue sont des maisons anciennes ; la mise en place de coussins berlinois occasionnera des nuisances sonores. **Monsieur Jean-Louis Ragon** précise que suite à l'implantation du lotissement Charles Hildevert, environ 200 véhicules par jour circulent et occasionnent déjà des désagréments. **Monsieur le Maire** répond qu'effectivement les membres du conseil municipal n'ont pas encore été réunis pour discuter de ce projet suite à la réception des derniers plans lesquels sont à l'identique des premiers réceptionnés où des modifications avaient été demandées. Un rendez-vous a été sollicité après du Conseil Général concernant la réalisation et les prévisions des travaux de ce contrat triennal de voirie lequel concerne les rues Charles Hildevert, Henri

Dunant et Jean des Barres. Il a été répondu qu'un rendez-vous sera fixé ultérieurement. **Monsieur le Maire** pense que si des coussins berlinois figurent sur les plans, c'est probablement pour une bonne raison ; toutefois il sera toujours possible d'en discuter tant avec la DDEA qu'avec les membres du conseil municipal quand le dossier aura avancé mais que pour le moment c'est un peu prématuré et précise que la prise en charge des travaux par les services de l'Etat est de l'ordre de 30 % pour des travaux de sécurité et de 15 % s'il ne s'agit pas de travaux de sécurité. **Monsieur Jean-Louis Ragon** ajoute qu'il y a déjà des panneaux stop pour ralentir la circulation.

Monsieur le Maire termine en indiquant que lorsque le dossier complet reviendra du Conseil Général avec les plans, le descriptif et le coût des travaux, ce projet sera analysé et débattu avec les membres du conseil municipal ; il sera peut-être possible d'installer d'autres systèmes de sécurité que des coussins berlinois mais on ne peut pas dire qu'il ne faut aucun moyen pour ralentir la circulation.

✓..... **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures .